

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SCOTT—L'OBTENTION DE LA PAROLE DURANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos du fait que je n'ai pu poser une question depuis plus de trois semaines. J'aborde ce point avec le plus grand regret pour vous, monsieur l'Orateur, et avec la plus grande hésitation, mais il y a trois semaines que j'essaie de poser une question et on ne m'a pas permis de le faire. La question n'est pas d'un intérêt restreint; il s'agit de plusieurs questions d'une grande portée.

Je soulève ce point non seulement à titre de question de privilège concernant nos délibérations, mais je demande qu'on me dise quelle est la bonne façon de procéder pour pouvoir poser une question. Depuis 13 ans que je suis à la Chambre des communes, j'ai essayé de faire preuve du plus grand respect pour notre institution. Je crois que mes commettants veulent probablement—non seulement mes commettants, mais, comme je l'ai dit, toute une foule de gens—que je pose cette question dans leur intérêt. Je répète encore une fois, monsieur l'Orateur, que non seulement je soulève la question de privilège, mais que je demande aussi des conseils de la présidence.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

LA DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, conformément à votre décision du 19 mai, je dépose un avis de motion des voies et moyens, et je vous demande de fixer l'ordre du jour qui s'impose pour en faire l'étude.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, relativement au dépôt de documents du ministre des Finances (M. Chrétien), je me demande s'il pourrait préciser si l'avis de motion des voies et moyens qu'il vient de déposer est exactement le même que la motion initiale à l'exception de l'alinéa 13 qui, comme je puis le constater, a quelque peu été modifié.

M. Chrétien: Je vérifierai d'après mon dossier, vu que je ne l'ai pas relu mot à mot; mais la réponse est oui.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT DES DOCUMENTS RELATIFS AU PROCÈS D'ALEXANDER PETER TREU

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 41(2) du Règlement, à l'engagement pris envers la Chambre par le ministre de la Justice (M. Basford) le 15 mai et à ce qu'il a déjà dit aujourd'hui, à savoir qu'il déposerait le plus de renseignements possible relativement au procès de M. Peter Treu, je dépose en son nom les documents suivants: premièrement, tous les documents relatifs à la mise en liberté sous caution de M. Treu, datés du 16 mars 1976 et modifiés le 31

Rapport relatif à la taxe sur les produits

mars 1976; deuxièmement, tous les documents relatifs aux procédures judiciaires de la Cour d'appel du Québec relativement à la mise en liberté sous caution de M. Treu, datés du 4 mai 1978; troisièmement, la transcription officielle des propos du juge Trudel lorsqu'il a prononcé son jugement condamnant M. Treu, en date du 16 mai 1978.

J'ajouterais, monsieur l'Orateur, que je dépose les paroles du prononcé de la sentence en français seulement parce que nous n'avons pas l'autorité nécessaire pour produire une traduction officielle de documents juridiques de ce genre.

* * *

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE L'ORGANE LÉGISLATIF

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest) demande à présenter le bill C-460, tendant à modifier la loi sur les Territoires du Nord-Ouest (assemblée législative).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Firth: Monsieur l'Orateur, ce bill vise à remplacer la désignation de Conseil des Territoires du Nord-Ouest par celle d'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT RELATIF À LA TAXE SUR LES PRODUITS

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une motion demandant que le rapport du groupe chargé d'étudier la taxe sur les produits soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.

M. l'Orateur: Je n'ai pas eu préavis de la motion et, par conséquent, le ministre devra obtenir le consentement de la Chambre pour présenter à ce stade-ci cette motion, à savoir que le rapport du groupe chargé d'étudier la taxe sur les produits soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous sommes prêts à donner notre consentement.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il le consentement de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: M. Chrétien, appuyé de M. Horner, propose:

Que le rapport du groupe chargé d'étudier la taxe sur les produits soit renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.

(La motion est adoptée.)